

Tournoi U15 Régional

Tournoi Loisirs - Vétérans

SAMEDI 18 JUIN / DIMANCHE 19 JUIN

Stade de la Plaine - Saint-Péray

ARDECHE (07)



RHÔNE CRUSSOL FOOT 07 - Stade Mistral
600, rue Pierre CURIE - 07500 GUILHERAND-GRANGES
Tél / Fax : 04.75.41.74.99 - <http://www.rhone-crussol.net>



Un peu d'histoire...

Rhône-Crussol Foot 07 est issu de la fusion de deux clubs de communes voisines: **FC Saint-Péray** et **l'US Guilherand-Granges**. Depuis 2005, notre club, doté du plus grand nombre de licenciés du District Drôme/Ardèche (500 licenciés) travaille sans relâche pour ses jeunes licenciés tout en n'oubliant pas de faire perdurer les racines des deux clubs d'origine : une convivialité à toute épreuve doublée d'une organisation très établie.

Le succès de notre édition de l'an dernier avec 2 tournois sur 2 jours mérité d'être revu en cette année 2016. Le tournoi U15 se déroulera le Samedi 18 Juin et le Dimanche 19 Juin. On n'oublie pas nos licenciés moins jeunes avec le tournoi Loisirs/Vétérans qui se déroulera le Samedi 18 Juin en hors d'œuvre du tournoi U15. On vous attend toujours aussi nombreux, camping possible sur place avec une zone réservée aux équipes. Deux vestiaires seront à disposition pour les douches et sanitaires.

Le bureau du club.

Le Pays de Crussol, est situé dans le plus beau département de France, l'Ardèche, où tous les ingrédients nécessaires à un séjour réussi sont réunis : **soleil, amitié, convivialité et environnement magnifique** (vue imprenable sur le château de Crussol et sur des vignobles très réputés). **Saint-Péray** (7200 hab.) et **Guilherand-Granges** (11 500 hab.) se situent sur la rive droite du Rhône à 7 km de Valence, à 100 km de Lyon et 80 km de Grenoble, et à 2h de Marseille.



Le stade de la Plaine est situé Rue Pierre de Coubertin – chemin de la Plaine.



REGLEMENT TOURNOI U15 à 11 du 18 & 19 juin 2016

ART. 1 : Tournoi à 11. Application des règles actuellement en vigueur pour le football à 11 à la F.F.F.

ART. 2 : Participation de 14 équipes U15 sur invitation et inscription. Le tournoi se déroulera sur deux jours au stade de la **PLAINE de SAINT-PERAY**, du **Samedi 18 juin 2016 à partir de 17h00** au **Dimanche 19 juin 2016** à 16h30. Les équipes pourront se présenter dès le Samedi à partir de 15h30 devant le podium.

ART. 3 : Le tournoi se déroulera en 2 poules de 7. Les matchs de poules auront une durée **de 28 minutes (2 x 14)**.

ART. 4 : Les décomptes des points pour les matchs de poule seront les suivants :

- ⇒ **Match gagné : 4 pts**
- ⇒ **Match nul : 2 pts**
- ⇒ **Match perdu : 1 pt**

Puis en cas d'égalité de point au classement final :

- 1) goal-average particulier
- 2) différence de buts générale
- 3) meilleure attaque
- 4) 3 tirs au but par équipe

ART. 5 : Pour les parties finales, le temps de jeu sera également de 28 min (2 x 14 min), série de tirs au but en cas d'égalité (3 tirs au but par équipe).

ART. 6 : L'arbitrage sera assuré par le club organisateur (arbitres officiels et dirigeants).

ART. 7 : L'arbitre pourra expulser temporairement (**5 min**) ou définitivement un joueur ayant enfreint avec persistance les lois du jeu.

ART. 8 : Tout joueur expulsé définitivement d'une rencontre, ne pourra en aucun cas participer à un autre match du tournoi.

ART. 9 : En cas d'arrêts consécutifs à des incidents, l'équipe jugée responsable par la commission technique du tournoi sera exclue de cette compétition.

ART. 10 : Les litiges seront examinés par le comité organisateur. **SON JUGEMENT SERA SANS APPEL.**

ART. 11 : **LE CLUB DE RHONE CRUSSOL FOOT 07** décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accidents survenus pendant la durée du tournoi.

ART. 12 : Chaque équipe devra présenter un ballon et deux jeux de maillots de couleur différente.

ART. 13 : Seuls les joueurs licenciés né(e)s en 2000/2001 (catégories U15/U14) pourront participer au tournoi. Il sera admis un maximum de 14 joueurs par équipe, inscrits sur la feuille d'équipe avec leurs numéros de licences. **Cette FEUILLE vous sera remise au podium lors de votre arrivée au stade.**

ART. 14 : Chaque équipe a le droit de contrôler les licences de son adversaire avant chaque rencontre.

ART. 15 : La participation au tournoi implique la connaissance et le respect du règlement.

LE COMITE D'ORGANISATION

REGLEMENT TOURNOI Loisirs/Vétérans du 18 juin 2016

ART. 1 : Tournoi à 7. Application des règles actuellement en vigueur pour le football à 7 à la F.F.F.

ART. 2 : Participation d'équipes Loisirs (moins 35 ans) et Vétérans (plus de 35 ans) sur invitation et inscription. Le tournoi se déroulera sur deux jours au stade de la **PLAINE de SAINT-PERAY**, le **Samedi 18 juin 2016** à partir de 9h00. Les équipes pourront se présenter 30 minutes avant le début du tournoi au podium.

ART. 3 : Le tournoi se déroulera sous formes de poules et matchs de classement en fonction du nombre d'équipes inscrites. Les matchs de poules auront une durée **de 15 minutes**.

ART. 4 : Les décomptes des points pour les matchs de poule seront les suivants :

⇒ Match gagné :	4 pts
⇒ Match nul :	2 pts
⇒ Match perdu :	1 pt

Puis en cas d'égalité de point au classement final :

- 1) goal-average particulier
- 2) différence de buts générale
- 3) meilleure attaque
- 4) 3 tirs au but par équipe

ART. 5 : Pour les parties finales ET complémentaire, temps de jeu : 15 min (1 x 15min), série de tirs au but en cas d'égalité (3 tirs au but par équipe) et finale en **20 min** (2x10 min).

ART. 6 : L'arbitrage sera assuré par le club organisateur (arbitres officiels et dirigeants).

ART. 7 : L'arbitre pourra expulser temporairement (**5 min**) un joueur ayant enfreint avec persistance les lois du jeu.

ART. 8 : Tout joueur expulsé définitivement d'une rencontre, ne pourra en aucun cas participer à un autre match du tournoi.

ART. 9 : En cas d'arrêts consécutifs à des incidents, l'équipe jugée responsable par la commission technique du tournoi sera exclue de cette compétition.

ART. 10 : Les litiges seront examinés par le comité organisateur. **SON JUGEMENT SERA SANS APPEL.**

ART. 11 : **LE CLUB DE RHONE CRUSSOL FOOT 07** décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accidents survenus pendant la durée du tournoi.

ART. 12 : Chaque équipe se devra d'avoir un comportement adéquat à cette manifestation amicale. Le comité d'organisation pourra exclure définitivement une équipe n'ayant pas un comportement fair-play envers les adversaires et le club.

ART. 13 : La participation au tournoi implique la connaissance et le respect du règlement.

LE COMITE D'ORGANISATION

Notre tournoi U15 se disputera à 14 équipes (2 poules de 7). Chaque équipe dispute au moins 7 matchs. En cas de dépassement de ce nombre d'équipe, nous retiendrons comme critère, l'ordre d'arrivée de la fiche d'inscription que vous trouverez en pièce jointe, à compléter et accompagnée des frais d'inscription.

En Loisirs Vétérans, organisation en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Votre dossier d'inscription (ci-joint) est à retourner au plus tôt avant le 30 mai 2016 au siège du club au stade Mistral (voir adresse en page 1).

Hébergement et Restauration

Le camping au stade est gratuit. Vous pouvez ainsi amener vos propres toiles de tentes. Des sanitaires et douches sont mis à votre disposition dans les vestiaires du stade.

Liste des Hôtels et Campings disponibles à proximité prêts à vous accueillir :

- Camping Les Voiliers à Beauchastel – Tel : 04 75 62 24 04 / 06 14 84 82 02
- Camping de Charmes sur Rhône 14 km de Saint-Péray – Tél : 04 75 60 96 62
- Camping d'Alboussière à 18 km de Saint-Péray – Tél : se renseigner en mairie d'Alboussière 04 75 58 30 64
- Camping Les Sables à Tournon/Rhône (à 20 kms de St-Péray) – Tel : 04 75 08 20 05
- Camping Les Foulons à Tournon/Rhône – Tel : 04 75 08 22 72
- Ibis Budget Valence Sud à 10 kms
- Hôtel Pôle Côté Sud à Saint-Péray - Tel : 04 75 40 55 56

Restauration sur place disponible :

- Repas adultes chauds et repas enfants chauds (steak frites ou poulet frites)
- Restauration rapide (pizza, frites, crêpes, boissons, bière, sandwichs et autres consommations disponibles).



Comité départemental du Tourisme de l'Ardèche
www.ardeche-guide.com

OFFICE DU TOURISME DU PAYS DE CRUSSOL

www.paysdecrussol-tourisme.com

Tél : 04 75 40 46 75 - Fax : 04 75 40 55 72

